



Harcèlement, suicides : une association d'agents et de personnels tire la sonnette d'alarme dans les lycées

Les agents des lycées franciliens tirent la sonnette d'alarme. Ils dénoncent le harcèlement et les conditions de travail dans plusieurs établissements de la région. Après un suicide et plusieurs tentatives « documentées » ces dernières années, ils ont créé une association pour défendre les victimes exerçant dans une partie des 470 lycées d'Île-de-France. Quatre plaintes ont déjà été déposées.

« 30 agents (NDLR : sur près de 9 000) issus d'établissements différents ont témoigné de situations qu'ils qualifient de harcèlement moral », indique Éric Gérardin, président de l'association de défense des intérêts des personnels techniques et d'entretien du conseil régional d'Île-de-France (Adipte-Crif) et lui-même victime de harcèlement dans le Val-de-Marne.

Ce responsable indique ainsi avoir « été puni » à son retour d'un congé maladie. « Du jour au lendemain, on m'a donné des charges subalternes, j'étais chronométré dans mon travail, j'étais suivi tous les jours », se souvient-il.

« Trois tentatives de suicide documentées »

Ailleurs, ce sont des « affectations arbitraires », une « surcharge de travail », des « assignations à des tâches sans formation adaptée », etc. ... que subiraient ces « petites mains », qui exercent dans des métiers aussi divers que la cantine, la logistique ou le ménage. Toutes sont placées sous la responsabilité directe d'un cadre, employé de la Région, puis, à l'échelon supérieur, d'un secrétaire général ou du gestionnaire de lycée, employés par le ministère de l'Éducation nationale.

Dans certains cas, ce climat pesant s'est traduit par des drames : l'association a retrouvé trace de trois tentatives de suicide « documentées » dont au moins une a conduit à la mort. « Ces personnes sont passées à l'acte sur leur lieu de travail, ce qui est révélateur, poursuit Éric Gérardin. Nous travaillons sur une dizaine d'autres tentatives mais nous ne disposons pas de preuves irréfutables d'un lien avec le milieu professionnel. »

Le cas le plus emblématique date de mars 2023 quand Roselyne, une agente d'entretien de 58 ans d'un lycée de Nogent-sur-Marne (Val-de-Marne) s'est suicidée après des mois de souffrance.

« Je vais me jeter dans la Seine »

Son fils vient de déposer une plainte avec constitution de partie civile pour mise en danger d'autrui, harcèlement moral et provocation au suicide suivie d'effet. « J'ai vu son état se dégrader au fil des mois, se souvient Willem, âgé de 23 ans. Elle avait des problèmes avec sa supérieure depuis plusieurs années. Les choses se sont accélérées lorsque cette dernière a rédigé un rapport professionnel négatif. Ma mère s'est effondrée. Elle a obtenu un arrêt maladie car elle ne s'en sortait plus. Un jour, cette même responsable l'a appelée pendant son arrêt. Elles ont parlé. Quand ma mère a raccroché, elle a hurlé, pleuré. Elle m'a dit : « c'est fini, je vais me jeter dans la Seine ». J'ai tenté de la rassurer du haut de mes 19 ans. Mais je n'ai rien pu faire. »

À l'époque, une enquête administrative avait relevé des « dysfonctionnements ». En novembre 2024, un salarié, travaillant pour le secteur privé, s'était, lui, pendu dans un local de la cantine du lycée Charles-de-Gaulle de Poissy, dans les Yvelines.



Un sujet « pris très au sérieux » par la Région

S'il est difficile de pointer la responsabilité directe du conseil régional dans ces dossiers et si chaque cas intègre forcément une dimension intime, l'association relève un « problème global » dans la prise en charge des alertes : « À 90 %, ces faits sont l'œuvre des proviseurs ou des secrétaires généraux de lycées, analyse l'association. Mais en étudiant tous les cas qui nous ont été rapportés, nous sommes arrivés à la conclusion que la cause des problèmes est systémique et institutionnelle. Les dispositifs fondamentaux de prévention du conseil régional ne sont pas mis en œuvre et les moyens sont insuffisants. »

La Région a pourtant adopté un certain nombre de mesures depuis plusieurs années. Des équipes sont mobilisables en urgence en cas d'incident dans un établissement et, selon le conseil régional, « un référent prévention » a été nommé dans chaque lycée. « Nous avons également doublé le suivi médical avec des médecins et des psychologues supplémentaires, indique-t-on. C'est un sujet très suivi, que nous prenons très au sérieux. »

Illustration. Le harcèlement moral dans les lycées d'Ile-de-France vise surtout des agents d'entretien. Quatre plaintes viennent d'être déposées. LP ■

